

MASTER 2 Mention Direction de projets ou d'établissements culturels - Parcours INGENIERIE DE L'ACTION CULTURELLE (IAC)

REFERENCE(S) : 46IA535L 46PA535L 46UA535L 46AA535L 46IA535L-O 46PA535L-O 46UA535L-O 46AA535L-O
ALTERNANCE ET FORMATION PROFESSIONNELLE (FP)

PRESENTATION DE LA FORMATION

Année universitaire 2023-2024

PEDAGOGIE	SUPPORT ADMINISTRATIF (SEFCA)
<p>Institut National Supérieur du Professorat et de l'Education (INSPE)</p> <p>Responsable pédagogique Véronique PARISOT Maître de Conférences Tél : 03.80.39.35.45 veronique.parisot@u-bourgogne.fr</p> <p>Secrétariat du département secretariat.diderot@u-bourgogne.fr</p>	<p>Assistant(e) de formation Mélanie RAGGI</p> <p>Ingénieur de formation Thibaud GARCIA</p> <p>Adresse de contact formation.continue-inspe@u-bourgogne.fr</p>

OBJECTIFS

L'objectif de la mention est de former dans les domaines de la culture, en formation initiale comme en formation continue des directeurs, concepteurs, administrateurs, gestionnaires, médiateurs de projets, consultants, et experts.

PUBLIC

Dans le cadre de la formation professionnelle : accessible aux publics suivants :

- Salariés (CPF, plan de développement des compétences...)
- Demandeur d'emploi
- Financement à titre individuel

En contrat de professionnalisation : accessible aux publics suivants :

- Moins de 26 ans
- Demandeurs d'emploi (26 ans et plus)

En contrat apprentissage : accessible jusqu'à 29 ans révolus

PRE-REQUIS

- L'admission en deuxième année du parcours « Ingénierie de l'Action culturelle » est de droit pour les étudiants



SEFCA : Service commun de Formations Continue et par Alternance - Université de Bourgogne

N° Siret : 192 112 373 00 589 - Numéro d'organisme de formation : 26.21.P0018.21

Maison de l'Université - Esplanade Erasme - BP 27877 - 21078 DIJON CEDEX

Tél : 03.80.39.51.80 - Fax : 03.80.39.51.85 - Courriel : formation.continue@u-bourgogne.fr

ayant validé la première année du parcours et représentera environ 50% des effectifs de la première année.

- Pour les étudiants titulaires d'un autre M1 ou d'un M1 DPEC validé dans une autre université, l'accès au parcours est soumis à l'avis d'une commission pédagogique composée de deux enseignants et d'un professionnel statuant sur la base d'un dossier et d'un entretien. L'admission est prononcée en fonction de l'adéquation du projet professionnel du candidat avec les objectifs de formation (les principaux pré-requis sont : une expérience préalable dans secteur culturel, une motivation nourrie par l'expérience des pratiques artistiques et/ou culturelles, ainsi qu'une solide culture générale).

- Validation des acquis professionnels (VAP) si vous avez un niveau inférieur à BAC+4. Il faut alors s'adresser au Service Commun de Formations Continue et par Alternance (SEFCA) afin d'obtenir le dossier de VAP et la notice(03 80 39 51 80).

FORMATEURS

La formation est dispensée par des professionnels ou des enseignants-chercheurs dans les domaines de la culture.

ORGANISATION DE LA FORMATION

- Durée de la formation : Voir programme et calendrier
La première semaine de formation étant consacrée à la remise à niveau des nouveaux entrants.

- Lieu de la formation : Institut Denis Diderot – rue Chabot Charny – 21000 DIJON

METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES

- Cours magistraux,
- Travaux dirigés,
- Études de cas,
- Travaux de groupes,
- Exposés.

MOYENS TECHNIQUES

- Salles de cours
- Salles informatiques
- Bibliothèque

PROCESSUS DE SELECTION PEDAGOGIQUE ET DE RECRUTEMENT

Pour une inscription en MASTER 2 Mention Direction de Projets ou Établissements Culturels Parcours Ingénierie de l'Action Culturelle, vous devez remplir un dossier de candidature via le site de l'INSPE(sur e-Candidat)

La période de candidature est consultable depuis le site internet de l'INSPE.

Vous pouvez également contacter le secrétariat de l'Institut Denis Diderot pour plus d'information.

Après acceptation pédagogique:

L'inscription administrative se fait auprès du SEFCA à la Maison de l'Université, Esplanade Erasme - BP 27877, 21078 DIJON Cedex

Le SEFCA établit un devis, un programme, une présentation de formation et un contrat ou convention de formation.

MODALITES D'EVALUATION ET SANCTION DE LA FORMATION

Les règles applicables aux études LMD sont précisées dans le Référentiel commun des études mis en ligne sur le site internet de l'Université: <https://www.u-bourgogne.fr/images/stories/odf/ODF-referentiel-etudes-lmd.pdf>



SEFCA : Service commun de Formations Continue et par Alternance - Université de Bourgogne
N° Siret : 192 112 373 00 589 - Numéro d'organisme de formation : 26.21.P0018.21
Maison de l'Université - Esplanade Erasme - BP 27877 - 21078 DIJON CEDEX
Tél : 03.80.39.51.80 - Fax : 03.80.39.51.85 - Courriel : formation.continue@u-bourgogne.fr

COMPETENCES ACQUISES ET DEBOUCHES

Compétences acquises à l'issue de l'année du parcours :

- connaître l'environnement juridique, administratif, politique, économique de l'action culturelle,
- connaître les enjeux de l'action artistique et culturelle,
- connaître les enjeux de la valorisation du patrimoine,
- maîtriser les outils de gestion et d'administration d'une structure culturelle,
- analyser les conditions de mise en œuvre d'une action culturelle,
- analyser les conditions de réception des œuvres,
- concevoir et mettre en œuvre une action culturelle,
- élaborer le budget d'un projet et établir des partenariats,
- connaître les procédures de diffusion des œuvres.

Débouchés du parcours (métiers ou poursuite d'études) :

Le Master Direction de projets ou établissements culturels parcours « Ingénierie de l'Action Culturelle » vise à former des personnes capables de pouvoir les emplois suivants à l'issue d'une formation initiale ou d'une formation continue.

Chef de projet / directeur du structure artistique, culturelle, patrimoniale / chargé des relations avec le public / administrateur / responsable de service culturel / chargé de production / chargé de diffusion / médiateur culturel / chargé de mission culture / consultant.

L'organisation de l'enseignement permet une alternance en entreprise tout au long de l'année universitaire et optimise ainsi l'insertion professionnelle des étudiants.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

<https://inspe.u-bourgogne.fr/master-imc>

<http://sefca.u-bourgogne.fr>



SEFCA : Service commun de Formations Continue et par Alternance - Université de Bourgogne

N° Siret : 192 112 373 00 589 - Numéro d'organisme de formation : 26.21.P0018.21

Maison de l'Université - Esplanade Erasme - BP 27877 - 21078 DIJON CEDEX

Tél : 03.80.39.51.80 - Fax : 03.80.39.51.85 - Courriel : formation.continue@u-bourgogne.fr